

# *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*

---

Assemblée générale annuelle – 2023

## **ORDRE DU JOUR**

**Le vendredi 25 août 2023 à 19h, Auditorium Des Tisserands, Magog**

### **1. Ouverture de la réunion**

- Quorum. Vérification des inscriptions
- Convocation. Constatation de la régularité de l'avis de convocation  (1.1)
- Nomination du président et du secrétaire d'assemblée -Décision

### **2. Adoption de l'Ordre du jour (2.1) - Décision**

### **3. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) tenue le 8 août 2022 (3.1) - Décision**

### **4. Rapport du Conseil d'administration (CA)**

Les présentations du CA feront le point sur les réalisations et les résultats financiers  (4.1) de la dernière année et les enjeux de l'Association.

Le comité architecture y fera rapport de ses activités.

Les dossiers et priorités des prochaines années y seront présentés, notamment :

- le plan de maintien des actifs (PMA) 2023/28 (A.50.1 du Règlement général)  (4.2) ;
- les changements à la grille tarifaire (voir document 8.1) ;
- le budget de l'année en cours 2023-24 (A.44.1 du Règlement général)  (4.3) ;
- la planification financière de l'Association ;
- les enjeux environnementaux et le rapport de la firme Habitat sur la santé de nos forêts dans un contexte de changements climatiques ;
- les résultats du sondage sur le Pickleball ;
- les changements mineurs proposés au Règlement de l'Association (voir document 10.1.).

### **5. Période de questions des membres sur le Rapport du CA**

### **6. Ratification des gestes et des résolutions du Conseil– Décision**

### **7. Ratification des États financiers pour l'exercice se terminant au 30 avril 2023 (7.1) (A.47 du Règlement général) – Décision**

### **8. Ratification de la grille tarifaire applicable à compter du 26 août 2023 (8.1) (A.44.1 du Règlement général) – Décision**

## **9. Nomination d'une firme comptable externe pour l'examen des états financiers de la période se terminant le 30 avril 2024 (A.47 du Règlement général) – Décision**

## **10. Modifications au Règlement de l'Association proposées par le CA (10.1) – Décision**

- Droits d'adhésion : exonération pour les personnes liées (A.11.2 du Règlement général tel que modifié au CA du 11 septembre 2022 avec prise d'effet immédiate et présenté pour ratification à l'AGA 2023) ;
- Véhicules de plaisance habitables (VR), embarcations nautiques et remorques (A.9.3 du Règlement no 1 -Vie communautaire (Disposition actuelle avec une portée provisoire, recommandée au CA du 6 mars 2023 pour une portée permanente, pour fins de présentation et d'adoption par l'AGA 2023 ;
- Délai pour la tenue de l'AGA et pour l'approbation des états financiers par le CA (A.16 et 47 du Règlement général, modifiés lors du CA du 11 juillet 2023 pour fins de présentation et d'adoption à l'AGA 2023.).

## **11. Nominations aux postes d'administrateur pour un mandat de 2 ans, de 2023 à 2025— Décision**

- Présentation des postes à pourvoir et des candidatures reçues  (11.1) ;
- Décision de nomination des administrateurs.

## **12. Varia**

## **13. Levée de l'Assemblée**

: Document disponible sur le site

Le 31 juillet 2023